

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil municipal du 14 décembre 2023 à 11h00

Étaient présents : Madame Annie POINOT-RIVIÈRE, Madame Brigitte DUPEU, Monsieur Joël DUCORROY, Madame Delphine PENOT, Madame Murielle ROUAULT, Monsieur Olivier PROUST, Madame Christine DUBOIS, Madame Joëlle VILOING-THIERRY, Monsieur Denis RIFFAUD, Monsieur Thierry GAUTIER ;

Étaient excusées : Madame Séverine COSSET qui a donné pouvoir à Monsieur Denis RIFFAUD, Madame Céline TESSIER ;

Était absent : Monsieur Didier FOUQUET

Secrétaire de séance : Madame Brigitte DUPEU ;

Ordre du jour :

1. Examen des devis relatifs aux travaux en cours dans les bâtiments communaux
2. Prime inflation attribuée aux agents de la fonction publique territoriale

1. Examen des devis relatifs aux travaux en cours dans les bâtiments communaux.

Madame le Maire rappelle l'objet de l'examen de ces devis. il s'agit de travaux permettant la rénovation d'une partie de l'ancienne maison de Monsieur Chassagnon, située 3 route de Saint-Félix, dans le but de réaliser le local du café associatif. Une première partie des travaux a été réalisée par les services techniques essentiellement de la démolition. Deux entreprises ont été sollicitées, une seule a répondu présentant une proposition pour les travaux d'isolation intérieur, plafond et murs, laine de verre et habillage BA13 sur ossatures, ainsi que la réalisation d'un carrelage au sol.

Cependant, la réalisation du plancher hourdi doit être faite avant les autres travaux. Il séparera le rez de chaussée et l'étage. Le support actuel est trop dégradé, les chevrons de section trop petite.

Nous devons affiner nos choix quant au revêtement de sol de ce premier espace.. un poêle à pellets est prévu pour le chauffage. Le plombier ne se déplacera qu'en janvier, le maçon également. Nous devons attendre le devis de l'électricien.

À la demande de Monsieur Denis RIFFAUD madame le Maire présente les plans avant et après travaux afin de permettre à chacun de mieux situer cette réalisation. Cela permet d'avoir une vision globale. Joëlle THIERRY évoque la création de l'association qui gèrera ce café constituée par des habitants de la commune.

Les élus présents valident à l'unanimité le devis présenté par l'entreprise Ticoplaque de la commune pour un montant de 15 535,06 € TTC.

Une visite du bâtiment est programmée pour l'après-midi même à 14h30.

Nous n'avons pas reçu de nouveaux devis concernant la réhabilitation en deux appartements de la maison de l'ancienne maison de Madame Chauvin au 5 rue des mottes. Nous attendons celui du maître d'œuvre.

Madame Joëlle THIERRY interroge quant au devenir des pièces de monnaie trouvées dans la maison. Le 1er expert contacté ne leur accorde pas de valeur. Un nouveau rendez-vous est à programmer avec un autre numismate.

Fin de réunion à 12:00.

2. Prime inflation attribuée aux agents de la fonction publique territoriale

Le sujet est remis au débat du prochain conseil municipal parce que la proposition de délibération doit être présentée auparavant au comité technique du Centre de Gestion.

Fin de séance à 12 h 00